58me Année — Nouvelle Série — No 393 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 1er AOUT 1953.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales: 50 frs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

NOUVELLE et IMPORTANTE REUNION
du Comité de Défense des Expropriés de Sisteron

Une nouvelle réunion du Comité de Défense a eu lieu récemment. Elle s'est tenue dans une atmosphère orageuse, les intéressés ayant décidé comme on le verra par l'ordre du jour ci-après, de refuser toute proposition qui serait contraire à la valeur de reconstruction de leurs immeubles expropriés.

Comme on le sait déjà, le Comité, pour contrebalancer éventuellement les propositions inacceptables de l'Administration, avait désigné un expert qualifié, M. René Mariotti, Entrepreneur du Bâtiment et des T.P. à Sisteron, pour faire d'équitables estimations.

Ces travaux exécutés avec toute la conscience et la technicité désirables par M. Mariotti, ainsi que diverses démarches, ont demandé un certain temps. Malgré la hâte formulée par l'expert officiel de l'Administration, M. Lamberto, il n'a pas été possible de prendre contact avec ce dernier à la date du 18 Juillet qu'il indiquait au Comité par lettre recommandée comme limite extrême menaçant de déposer son rapport selon les instructions administratives si les dires de l'expert des expropriés ne lui étaient pas soumis à cette date. Le Comité a fait les démarches nécessaires et obtenu de M. le Président du Tribunal Civil de Digne un délai supplémentaire venant à expiration le 1er Août.

M. Mariotti a fait connaître tout d'abord que ses travaux d'expertise étaient terminés et qu'il était prêt à en donner connaissance aux intéressés.

Mme Massot-Devèze, Présidente de l'Association des Sinistrés, a alors informé le Comité de la nature et du résultat des interventions énergiques qu'elle a faites lors de la récente réunion de la Commission Départementale de la Reconstruction à Digne, et des réponses qui lui ont été données par les autorités qualifiées, à savoir que dans le cadre de la loi actuellement en vigueur, il est impossible d'attribuer à tous les immeubles expropriés la valeur de reconstruction. Elle indique que pour remédier à cette situation critique dont la gravité n'échappe pas à nos parlementaires qui s'en occupent activement, M. Marcel Massot, député, a déposé un projet de loi d'extrême urgence (dont on verra plus loin le texte et l'exposé des motifs), afin d'obtenir une modification équitable à la loi en vigueur.

M. Raoul Bouchet, Conseiller Municipal, prenant alors la parole avec véhémence, déclare que rien ne doit être accepté dans le cadre de cette loi, étant bien entendu que les évaluations de l'expert du Comité gardent éventuellement toute leur importance.

Il invite les intéressés à refuser toute proposition, quelle qu'elle soit, tant que le projet de loi déposé par M. Massot n'aura pas été discuté à l'Assemblée Nationale. S'il est rejeté on étudiera ultérieurement les dispositions à prendre, mais jusque là, statu quo intégral.

Me Perrin, Conseiller Municipal, et divers membres du Comité font alors observer qu'il serait peut-être plus sage d'accepter, en principe, les évaluations de notre expert qui, en plus de la valeur vénale proprement dite, comportent d'importantes indemnités d'éviction et autres et auraient l'avantage de rester dans le cadre de la loi actuelle. Par ailleurs il est à craindre qu'un jugement du Président du Tribunal chargé des expropriations n'intervienne avant l'examen du projet de loi déposé.

Ces avis n'ont pas prévalu et le Comité a voté l'ordre du jour suivant :

« Les expropriés des immeubles de « Sisteron situés sur le tracé de la « nouvelle voie qui doit traverser la « ville, réunis en Assemblée Géné« rale le 22 Juillet 1953, décident « à l'unanimité de surseoir à toute « contre proposition, à toute accep« tation, tant que le projet de loi « déposé n'aura pas été soumis au « vote de l'Assemblée Nationale.

« Il demande à nos élus de sou« mettre d'urgence ce projet au Par« lement et d'intervenir auprès de « M. le Président du Tribunal Civil « de l'Administration du M.R.U. et « des pouvoirs locaux pour qu'au« cune décision au jugement ne soit « prononcé avant la discussion de « ce projet ».

Avant de se séparer, l'Assemblée décide de transmettre cet ordre du jour à nos parlementaires qu'elle remercie de leurs interventions et de leur appui, ainsi qu'à M. le Préfet, à M. le Délégué du M.R.U. et à M. le Président du Tribunal de Digne.

Elle adresse également ses félicitations et ses remerciements à M. René Mariotti pour l'important travail qu'il a effectué comme expert des expropriés.

Comme on le voit la situation reste critique et il est très souhaitable que les modifications à la loi actuelle proposées par nos parlementaires aboutissent au plus tôt afin de mettre un terme équitable à cette épineuse et importante affaire.

⁂

PROPOSITION DE LOI

tendant à faire bénéficier les expropriés des avantages de la loi numéro 46-2389 sur les dommages de guerre lorsque l'expropriation est conséquence et suite de faits de guerre, présentée par M. Massot Marcel, Député.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La dernière guerre mondiale a causé dans notre pays des ruines innombrables. Aujourd'hui il nous faut reconstruire mais en tenant compte des données nouvelles et selon des plans d'urbanisme qui nous obligent souvent à bouleverser l'ancien ordre des choses. Afin de créer des ensembles harmonieux, obéissant aux règles de salubrité et d'hygiène et capables de répondre aux nouvelles exigences sociales, l'Etat se trouve dans l'obligation de procéder à des expropriations.

Ces expropriations pour cause d'utilité publique ne sont pas discutables certes, mais elles frappent souvent d'une façon cruelle le propriétaire attaché à son bien et l'indemnité offerte ne compense pas toujours le dommage subi.

Or, incontestablement, ce dommage est la conséquence indirecte de la guerre et il serait juste qu'il soit assimilé aux dommages régis par la loi du 28 Octobre 1948. Pourquoi, en effet, traiter de façon différente des Français qui ont été frappés par la même cause, que ce soit sous une forme ou sous une autre ?

Le bénéfice de la loi du 28 Octobre 1946 a déjà été étendu aux dommages causés par les troupes de services publics français ou alliés. Pourtant le préjudice dans ce cas n'est pas directement imputable à l'ennemi. Aussi nous vous demandons d'accorder le même mode de réparation aux expropriés pour cause d'utilité publique, quand leur situation résulte indubitablement de faits de guerre. Et nous vous proposons d'adopter la proposition de loi suivante.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

L'article 6 de la loi no 46-2389 sur les dommages de guerre est ainsi complété :

« L'expropriation pour cause d'uti« lité publique, quand elle est rendue « nécessaire pour la réalisation d'un « plan d'urbanisme élaboré afin de « reconstruire les régions dévastées « par faits de guerre ».

Voici le texte de la lettre adressée à MM. Naegelen et Massot, Députés, Aubert, Sénateur, en réponse à leurs interventions par M. le Délégué Interdépartemental du MRU.

Monsieur le Député,

Par votre lettre du 17 Juin 1953, vous avez appelé mon attention sur les protestations votées par le Comité des Expropriés de la ville de Sisteron.

Tout d'abord je dois vous faire connaître le processus qui a guidé l'Administration dans cette affaire.

Quatre cas se sont fait jour :

1o — Les immeubles sinistrés à 100 o/o : Pour ceux-là, pas de difficulté, dommages de guerre et prise en charge de la valeur totale de reconstruction.

2o — Immeubles destinés à l'habitation sinistrés au-dessus de 5 o/o et moins de 100 o/o : Les instructions en vigueur prévoient que dans le cas d'expropriation ces sinistrés peuvent être assimilés au premier cas, c'est-à-dire que le M.R.U. paie la valeur de reconstruction de l'immeuble, déduction faite toutefois, de l'indemnité d'expropriation fixée par les Domaines. En tout état de cause, ces sinistrés expropriés sont indemnisés intégralement à la valeur de reconstruction.

3o — Immeubles non destinés à l'habitation sinistrés à plus de 5 o/o et moins de 100 o/o : L'intéressé reçoit une indemnité de dommages de guerre correspondant à la valeur vénale du reste de l'immeuble.

4o — Immeubles sinistrés à moins de 5 o/o ou non sinistrés : Dans la situation actuelle, les règles d'expropriation sont les règles de droit commun et prévoient l'indemnisation à valeur vénale de l'immeuble, cette valeur étant fixée au départ par l'Administration des Domaines.

La grosse difficulté provient de ce que dans la même rue et souvent à proximité immédiate d'un immeuble sinistré à 5 o/o, il se trouve un immeuble non sinistré. Le traitement des deux intéressés est très différent, mais il ne m'appartient pas d'interpréter les textes, je ne fais que les appliquer ; c'est donc la réforme de la théorie de l'expropriation que le Comité des Expropriés veut faire refondre.

A noter qu'un projet de modification de la route existait bien avant la destruction de Sisteron, et c'est ainsi que déjà certaines maisons avaient été expropriées (bien entendu à la valeur vénale) ; le sinistre n'a eu pour effet que de hâter la réalisation de cette idée.

Je me permets de vous faire remarquer que l'Administration a été très large dans l'application des textes relatifs aux immeubles sinistrés et que le nombre de ces sujets à réclamation est relativement peu important en ce qui concerne les immeubles d'habitation.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Délégué Interdépartemental.

Congrès International du Folklore

Nous apprenons avec plaisir qu'à l'issue du Congrès International du Folklore, récemment tenu à Nice et à Rome, et auquel participaient les représentants des principales nations d'Europe et de l'Union Française, Madame Massot-Devèze, notre distinguée compatriote dont on connait le role important dans la création et le développement des organisations folkloriques, a été élue vice-Présidente de la Fédération Nationale Française.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Lettre ouverte au cousin Ugène

Sisteron, le 29 Juillet 1953.

Cher Cousin,

Notre ami Toine me fait part de ton mécontentement, tu m'accuses de te laisser tomber ! Erreur ! Erreur ! vieux cousin, je m'adresse à Toine de préférence parce que ses idées d'homme pondéré sont plus près des miennes ; toi tu es plus avancé, comme le camembert au mois d'août, mais tu sais que je t'aime bien tout de même.

Tu connais mon libéralisme : pas d'ennemis à gauche, pas d'ennemis à droite, des divergences d'idées, d'opinions seulement, dont on est pas toujours responsable, vu qu'elles sont le plus souvent le fruit de l'éducation première. Peut-on reprocher et en vouloir à un aveugle de ne pas déceler les nuances dans la couleur, lui pour qui tout est noir ?

Je pense à toi, vieux cousin, et c'est pour toi que je vais faire cette fois, rapidement, la revue des... spectacles de la quinzaine.

Beaucoup ! beaucoup d'accidents d'autos, de motos, d'avions, de noyades, de dégringolades en hautes ou basses montagnes ; comme l'an dernier, comme l'an prochain. Rien n'instruit les hommes qui n'ont pas de cervelle ou qui ont une cervelle folle, lorsqu'ils en ont une. J'en rencontre parfois certains, de ma connaissance, qui me donnent envie de crier, comme au restaurant espagnol : Une cervelle ! une ! pour Monsieur !

Quelle quinzaine ! que de choses à citer. A tout seigneur, tout honneur ! Commençons, si tu veux, par le Gouvernement tout flambant neuf. Il a si peu servi. On dit que nul n'est prophète en son pays. Erreur ! Erreur ! Le prophète Laniel est non seulement sorti vivant de la fosse aux lions, mais encore en un rien de temps il a obtenu d'eux tout ce qu'il a voulu, sans crier, en quelques mots : Pouvoirs spéciaux, Amnistie, Révision de la Constitution, et bien d'autres choses encore s'il n'avait eu hâte de les voir partir en vacances. On ne peut pas savoir, prudence ! Les peaux de bananes sont plus nombreuses sur la route du Palais Bourbon que les billets de dix mille francs.

La Constitution ? 340 voix de majorité, un succès fou ! Il est vrai que les modifications sont un peu à l'eau de rose. Ce n'est pas encore une très bonne constitution ; il ne faut pas vouloir la guérir d'un coup. Les remèdes trop forts, des fois qu'il y a, ça tue. Dans quelques temps, encore quelques piqures de calcium et de... trifolium, notre Constitution sera de première, aussi forte que celle de 1875, qui a 78 ans, qui commence à se reconnaitre dans sa fille et finira par l'absorber.

La loi d'amnistie a été enfin votée. Je dis enfin ! pour ceux qui attendaient depuis longtemps et qui avaient été condamnés pour pas grand'chose, le plus souvent pour... erreur d'opinions. Les inéligibles ne le sont plus. Certains ont eu le tort de mourir trop tôt ! Les absents ont toujours tort !

Dans cette quinzaine nous avons eu également le procès des voleurs des bijoux de La Begum. Cette bonne princesse que, les premiers jours de la découverte du crime, tu appelais, par erreur : l'Abbé Gume. Tes idées anticléricales expliquaient et excusaient un peu ta chute en cette erreur de dimension. Un abbé avec 200 millions de bijoux? ça ne s'est jamais vu, même dans un rêve des milles et une nuits. Il ne faut jamais avoir des idées préconçues, Ugène !

Ce procès, où toutes sortes de gens du milieu et d'à-côté se sont trouvées mêlées, a parfois tourné à la comédie. Çà a été surtout le procès de certains policiers et de leurs méthodes pas toujours recommandables.

On nous annonce que le nouveau Gouvernement, libre d'agir, va peser sur les prix par des importations massives de beurre, de jambon, de pommes de terre, etc... etc... Air connu. Les services d'informations auraient pu faire établir un disque.

Malheureusement les prix, comme les pneus... Lévithan (pas de réclame), ils sont caoutchoutés pour longtemps ; plus on pèse sur eux plus ils rebondissent. Comme les économies budgétaires.

Compressions ! Compressions !

Titin me dit : c'est nous les compressés, nous qui n'émargeons nulle part, et malheureusement nous ne sommes pas caoutchoutés chez Bergougnan. De temps en temps on entend : Couac ! en voilà encore un qui crève ! il n'y a pas de rustine possible pour ce genre de crevaison.

L'Armistice est enfin votée en Corée, après 2 ans de chinoiseries palabrées on aura peut-être fini de se tuer dans ce sale coin.

Les associés de l'ONU sont contents, les Américains surtout qui supportaient le gros poids de cette guerre, comme nous le supportons en Indochine. Peut-être nous fichera-t-on la Paix là aussi !

Les dirigeants russes qui ont fort à faire chez eux, depuis la mort de Staline, paraissent vouloir changer de direction et laisser tomber Mao-Tse-Toung dans les Chou-en-Li ou les Chou-en-Tse, je ne sais au juste. Celà nous amènerait enfin la Paix, provisoirement au moins. Nous n'entendrions plus parler de guerre, quel soupir !

Nous avons bien depuis 2 jours la guerre des vignerons, mais... nous en reparlerons la semaine prochaine. Il y a un sujet qui me tracasse dont je veux t'entretenir dès aujourd'hui :

Ugène, toi qui a des amis dans les hautes sphères administratives, je te prie de te renseigner et de me faire savoir si notre belle villotte de Sisteron est toujours dans les Basses-Alpes. Si, à mon insu, les catastrophiques crues hivernales de l'impétueuse Durance avaient transporté notre Cité au delà de Pertuis, çà intéresserait, en même temps que moi, tous mes concitoyens qui aimeraient bien savoir où ils en sont.

Voilà ce qui a déclenché mon enxiété : On vient de me communiquer le dernier Bulletin d'Informations de la Chambre de Commerce de Digne et des Basses-Alpes. On y entretient les lecteurs de tous les Sites pittoresques, de toutes les villes, de tous les villageons, même au dessous de 100 habitants, et «horresco referens» Sisteron, ville antique et en pierre, connue des Européens et des Américains voyageurs, tout simplement rayée du contrôle, on n'en parle pas. Un oubli, me diras-tu ! Je me suis laissé dire, aujourd'hui, qu'il existe à la Préfecture des Basses-Alpes une Photothèque où toutes les villes et hameaux intéressants du département figurent avantageusement. Sisteron, oublié aussi ?

Est-ce oubli ? Est-ce vengeance d'un anti-Ségustérien ? Est-ce jalousie ou crainte de concurrence ?

Chi lo sa ? Renseigne-moi, Ugène je voudrais savoir où j'habite. Télégraphie-moi au besoin, car j'halète (rien d'une nourrice, Ugène). Je suffoque !

Louis SIGNORET.

LA CONQUETE DE L'EVEREST

Le récit photographique exclusif par les membres de l'expédition qui a conquis l'Everest est publié pour la première fois en France dans le Paris-Match de cette semaine.

Au même sommaire : l'heure de la décision pour l'Indochine et le reportage complet sur l'opération Hirondelle sur Longson ; le peuple anglais plébiscite le mariage de la Princesse Margaret; le 14 juillet à Paris; photos du défilé de l'armée française rénovée et des émeutes de l'après-midi ; la tragédie de Robic sur le Tour de France ; Churchill va-t-il abdiquer ?

Demandez Paris-Match à votre marchand de journaux habituel.

Paris-Match tirage 1.050.000 ex.

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE

PARADE RADIO MONTE-CARLO
à SISTERON
le Samedi 8 Août 1953, à 21 heures
dans la Cour du Collège Mixte
(chemin de la Citadelle)

Pour répondre aux exigences des beaux jours et rendre visite à ses auditeurs en déplacement, RADIO MONTE-CARLO a décidé de partir ...en vacances. C'est pourquoi une Tournée de Variétés va s'en aller sur les routes ensoleillées et donnera chaque soir une repésentation dans une ville différente.

Cette Tournée de gaieté, de chanson et de musique prendra le titre : PARADE RADIO MONTE-CARLO. Les artistes et les musiciens qui participeront à cette PARADE ont été choisis spécialement pour le caractère joyeux de leurs numéros, leur dynamisme et leur jeunesse.

A l'affiche de la PARADE :

Claude BONHEUR, meneur de jeu, chansonnier et animateur du concours des galéjeurs.
René DELAUNEY, fantaisiste sentimental.
Arlette PATRICK, le diablotin qui chante.
Léo ROBBY, imitateur de charme.
André VALLON, dynamique amuseur public.
PAOLA, vedette excentrique internationale.

Le spectacle sera animé par CAMILLE SAUVAGE et son Orchestre de Victuoses.

Le spectacle sera suivi d'un Grand BAL avec l'Orchestre de Virtuoses Camille SAUVAGE.

A VENDRE

Moto Monet-Goyon 350 cm3
Cyclomoteur Alcyon 50 cm3
Vap bloc-moteur 50 cm3
Prix intéressants
S'adresser au Bureau du Journal.

AVIS DE LA MAIRIE

La population est informée que par suite de la sècheresse persistante, des coupures d'eau auront lieu jusqu'à nouvel ordre, toutes les nuits de 21 h 30 à 6 h 30.

A cette occasion M. le Maire rappelle les termes de l'article 8 du règlement du service des eaux qui prescrit que les eaux potables doivent être exclusivement consacrées aux besoins ménagers. Il est donc expressément interdit de les affecter à l'arrosage des jardins ou au lavage des cours, rues et des véhicules.

M. le Maire fait un pressant appel à la bonne volonté des usagers afin d'éviter que les mesures prises ne se prolongent et même ne s'aggravent.

CROUNIQUETO GALOIO

Lou Pardigau

Coumo vous ai di l'autre jour, la casso à la machoto es quaucaren de requist, de fet se n'en toumbo de plumo tant e pièu mai. Veguen que per un cop lou Paulas m'avié pas menti, sièu tourna lou veire per l'afaire dou pardigau.

Arriba i Plantié quatecant me fai veire la besti. De fet es un bel apelant, un bèu pardigalet em'un plumage meravihous que de longo mando si cacara coumo un quinssoun. De suito li demande lou biai de s'en servi e vaqui ço que me dis :

— Prènes uno damo-jano despaiado, li copes lou daut qu'es trop estrech e l'entarres au mitan d'un restouble, li métes l'apelant dedins e pou plus s'en sourti ; alors canto, e tout ço que passo coumo pardigau ausissent l'apelant ven à la damojano e zou dedins. Leisses faire, à miejour venes e la damo-jano es pleno, n'in pou ague des, douge vo quinge. Alors, après ague marca l'apelant, mandes la man dedins, n'en tires un, lou regardes, aquèu es pas aquèu, li torses lou côu e zou eilà, e tant que n'i a. Aco manco jamai, e lou vespres t'entornes ame miejo saco. E coumo aqui l'i a jist de brut, li pouos ana soulet, risques ren di gendarmo.

— Bè, li dièu, aco vai. Vou assaja. E quand lou lougas aquel aucèu ?

— 300 francs par jour.

— Se la résulto es bono marcandejou pas.

E me vaqui parti eme moun pardigau. Saurai vous dire un autre cop se la casso a ben marcha.

Ansin dins nosti païs que sount paure, l'on fai fuè de tout bos. Lou cassaire, se marcho, vende de pardigau, e lou Paulas, ren qu'eme un pardigau, se fai 300 francs par jour de rendo.

Que bèu mestié, e que païs. Sian pas martegau, mais de gaire s'en manco.

Louis CASTEL.

CONCERT SPIRITUEL
A LA CATHEDRALE

Afin de ne pas ternir l'éclat du programme établi par le Comité et par suite de l'indisponibilité d'un artiste, le 16 Août, il a été décidé que le Concert tant attendu aurait lieu, en soirée, deux ou trois jours avant la date qui avait été fixée.

Les Sisteronnais apprendront avec plaisir et émotion, qu'au cours de cette brillante soirée sera interprétée une œuvre de notre regretté concitoyen Paul Dollet.

Le Comité remercie très vivement Madame Dollet d'avoir bien voulu exhumer de ses chères archives des partitions qui, une fois de plus, font honneur au rayonnement artistique de nos compatriotes.

Nous donnerons Samedi prochain des détails sur le programme établi.

BOULANGERIE DE GARDE
Lundi 3 Août
Boulangerie Bernaudon, rue Droite.

A mettre en Gérance

BAR-TABACS BAZAR.
Pour tous renseignements s'adresser à Marcel COUTON, Turriers.

AUX ARROSANTS
DU CANAL DE SISTERON

Vu la pénurie d'eau au Buëch dont l'étiage baisse chaque jour, il a été pris, jusqu'à nouvel ordre, les mesures suivantes pour la règlementation de l'eau :

A dater de ce jour les arrosants de la commune de Ribiers prendront l'eau de 8 heures du matin à 8 heures du soir ; jusqu'à nouvel ordre donc, l'eau ne sera à Sisteron que de 11 heures du soir au lendemain après-midi, l'ordre des tours d'arrosage restant le même qu'en temps ordinaire.

Tout gaspillage d'eau sera sévèrement réprimé.

P. la Commission Syndicale
Le Directeur.

CARBURANTS AGRICOLES

Les bons d'essence et de pétrole détaxés pour usages agricoles sont en dépôt à la Mairie. Les bénéficiaires sont priés de les retirer sans retard.

A VENDRE

BICYCLETTE bon état, avec dérailleur, bon prix.
S'adresser à Raoul MAIMONE, Galeries Sisteronnaises, Sisteron.

VARIETES-CINEMA
Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée
un film qui vous bouleversera
JEUNES FILLES
DERRIERE LES GRILLES
Mercredi 5 Août, en soirée
Jeudi 6 Août, en soirée
LE MAITRE DU GANG

AU PATRONNAGE

Les religieuses de St-Martin sont heureuses de remercier Mme et M. Gendre, commerçants à Sisteron, pour le don de 1.000 francs aimablement fait au Patronnage Sainte-Germaine, à l'occasion du mariage de leur fille Maria, ancienne du Patro, avec M. Georges Latil.

Elles renouvellent aux nouveaux époux leurs meilleurs vœux de bonheur.

ETAT-CIVIL

du 24 au 30 Juillet 1953

Naissances : Pascale Yvonne Germaine Rolland, avenue de la Libération. — Patrick Jacques Roger Bertrand, avenue de la Libération. — Gilbert Joseph Christian Jousselme, avenue de la Libération. — Max André Yves Bonthoux, avenue de la Libération.

Mariage : Henri Emile Jouar, arboriculteur, domicilié à La Motte-du-Caire, et Yvonne Paulette Garcin, employée de bureau, domiciliée à Sisteron.

Décès : Marie Adèle Boudoul, 84 ans, avenue de la Libération. — Rosalie Marie Thélène, veuve Roubaud, 74 ans, avenue de la Libération. — Constantine Pelagie Thélenne, veuve Fresco, 82 ans, avenue de la Libération.

REMERCIEMENTS

Les familles Thélène, parents et alliés, remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de

Madame Veuve ROUBAUD
née Thélène

Garage BUES — SISTERON

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

PURGES
d'hypothèques légales

Suivant acte aux minutes de Me Jacques PERRIN, du cinq Mars mil neuf cent cinquante trois, enregistré à SISTERON le cinq Mars mil neuf cent cinquante trois, folio 49, case 328, transcrit au bureau des hypothèques de DIGNE, le quinze Avril mil neuf cent cinquante trois, volume 8, numéro 6, la Commune de SISTERON a acquis de Mademoiselle Marie Alphonsine Julia COULON, sans profession, demeurant à SISTERON, quartier des Combes ;

Un lot de terrain de forme irrégulière sis à SISTERON, quartier des Combes, paraissant cadastré à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 235 p de la section P, d'une contenance de onze cent quatre vingt douze mètres carrés quatre vingt douze à détacher d'un terrain plus important appartenant à la venderesse.

Ce lot de terrain confronte, dans son ensemble :

Au Nord : propriété de la Commune de SISTERON.
A l'Est : bâtiment et cour de l'école de SISTERON et la venderesse.
Au Sud : propriété restant à la venderesse.

Cette acquisition nécessaire aux écoles de SISTERON a été déclarée d'utilité publique par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de FORCALQUIER du deux Février mil neuf cent cinquante trois.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever ledit terrain, acquis par la ville de SISTERON, le notaire soussigné a déposé au greffe du Tribunal Civil de DIGNE, le seize Juin mil neuf cent cinquante trois, une expédition en forme de l'acte précité, requérant qu'extrait soit adressé et demeuré affiché le temps de droit dans le tableau de l'auditoire du Tribunal.

Le procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités a été signifié à qui de droit avec les mentions nécessaires.

En conséquence, il est donné avis aux personnes pouvant prétendre avoir droit à hypothèque légale sur ledit terrain, qu'elles doivent en requérir l'inscription dans le délai de deux mois à compter de la présente publication à peine de déchéance.

Signé :
Jacques PERRIN, Notaire.

Marceau SCALA
Rue de Provence — SISTERON

Le Gérant : Marcel LIEUTIER.
Sisteron — Imprimerie LIEUTIER

Aux Meubles Sisteronnais
(An. Maison Bourgeon — DOUSSOULIN, Fabricant, Suc. Tél. 93
TOUJOURS DU MIEUX
du beau Meuble, du Choix, de la Qualité et des Prix raisonnables
Voyez notre Exposition — Une Visite n'engage à rien
ENTREE LIBRE
C'est un réel plaisir pour nous de vous renseigner et vous conseiller sur votre choix
CHAMBRES A COUCHER tous modèles — SALLES A MANGER nombreux et derniers modèles
12 Modèles différents de COSYS, PETITS MEUBLES, BARS, etc...
Balatum, Toile Cirée, Carpette, Tapis Brosse
BUREAU CLASSEUR, PENDERIE, toute dimension et sur commande
Tous TRAVAUX à la demande
ATTENTION ! ! La bonne adresse : 57, Rue Droite, SISTERON

MACHINES A ECRIRE
Portable et de Bureau
REMINGTON
Location
MACHINES A CALCULER
Tous renseignements sans engagement
PAPETERIE LIEUTIER
25, Rue Droite, Tél. 1.48

ROSENGART
nouveau Break 500 kgs
VESPA
Vente à Crédit
Atelier de Réparation
GARAGE ROUGNY
Tél. 242 — SISTERON

TOUT LE CONFORT PAR L'ELECTRICITÉ
FOURNITURES GENERALES
ASPIRATEURS — CIREUSES
Armoires Frigorifiques FRIGELUX
Machines à Laver MORS
Appareils ELECTRO-CLOTURE
T. S. F. TELEFUNCKEN et AMPLIX
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE
MACHINES A COUDRE
VENTE REPARATIONS
C. FIASTRE
Magasin : 22, Rue Saunerie
Atelier et Entrepôt :
Avenue de la Libération
Téléph. 101 SISTERON (B.-Alpes)

SIMCA 9 ARONDE
construite pour vivre longtemps
Silence Luxe
Confort Economie
BERLINE
COMMERCIALE
FOURGON
A. BRUN
Concessionnaire
Tél 26 — SISTERON — Tél 26
Vente à Crédit

Achetez vos MEUBLES à la Fabrique BOUISSON
Les plus beaux Meubles A qualité égale
AUX MEILLEURS PRIX PRIX SANS CONCURRENCE
DANS VOTRE INTÉRÊT
avant d'acheter venez visiter la plus grande Exposition de la région
NE PAS CONFONDRE
MEUBLES BOUISSON
Seul spécialiste des beaux meubles
Rue Saunerie — SISTERON

CHARBONS TOUTE PROVENANCE
E. JOUVE
SISTERON — Téléphone 7
Profitez des Prix d'Eté pour faire vos provisions de charbons
Passez vos commandes dès à présent
Avant tout achat nous consulter.
CARMONOIX (seul dépositaire pour la région)

GRANDS TRAVAUX
d'Electrification et de Canalisations
S. A. au Capital de 210.000.000 de Frs
Siège Social : 25, Rue de Courcelles, PARIS (8e)
R. C. 264 331 B Seine
Bureaux à SISTERON, 25, Faubourg de La Baume — Tél. 123

Vêtements PHILIP
habillent chic toute la famille à des prix sans concurrence.
5 o/o de baisse sur présentation de la carte famille nombreuse.
TEINTURERIE — DEGRAISSAGE
STOPPAGE
Livraison dans la semaine
Prix avantageux
Dépôt de la Teinturerie Kock
VETEMENTS PHILIP
— Rue Droite — SISTERON —

Crédit Moderne du Littoral
19, Boulevard Victor-Hugo, NICE
Société Financière
pour l'achat à crédit
de tous véhicules automobiles
CABINET ALIBERT
Assurances Crédit Contentieux
Rue de Provence, SISTERON

Venez visiter le magasin de vente des Vélos et Cyclomoteurs
F. SOUVET
Grande Exposition de Vélos enfants
BABI BIQUET METROPOLE
Agence exclusive
des marques de motos
ALMA M R NEW-MAP
Cycles
F. SOUVET METROPOLE
CASENAVE
Machines à Coudre NEVA et BARRET
Accessoires
Réparations

GRANDE BAISSE SUR LES PRIX
VENTE A CREDIT
ROME
Téléphone 78 SISTERON

© VILLE DE SISTERON